

COMMUNIQUÉ**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 8 SEPTEMBRE À INVERNESS**

Québec, le 10 août 2010 – Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) tient une séance d’information sur le *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de L’Érable*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **8 septembre 2010, à compter de 19 h 30**, à L’Invernois enr., 640, chemin Dublin, à Inverness. L’objet de la séance d’information est de permettre aux citoyens de s’informer sur le projet, la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d’information s’inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l’étude d’impact et l’ensemble du dossier relatif au projet. La période d’information et de consultation du dossier par le public débute aujourd’hui et se terminera le 24 septembre 2010.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l’étude d’impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l’environnement. À compter d’aujourd’hui et jusqu’au 24 septembre, ces documents peuvent être consultés au bureau de la municipalité d’Inverness, au 1799, route Dublin, Inverness.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La MRC de L’Érable souhaite aménager un seuil en enrochement afin de rehausser le niveau du lac Joseph d’environ 38 cm au moment de l’étiage estival, ce qui restituerait les niveaux d’eau originels. Ce seuil, d’une largeur de 50 m et d’une hauteur de 3 m, serait situé en amont de la confluence de la rivière Bécancour et du ruisseau Bullard, à l’intérieur des limites de la municipalité d’Inverness. La base du seuil se situerait à une profondeur minimale de 1 m sous le lit de la rivière et tous les ouvrages reposeraient sur des géotextiles.

Les ouvrages seraient construits à l’abri de batardeaux en enrochement. Un chemin d’accès présent du côté gauche de la rivière serait prolongé afin de permettre à la machinerie de se rendre au site des travaux. Toutes les opérations nécessiteraient environ 1 250 m³ de matériaux d’enrochement en provenance d’une carrière existante et généreraient près de 800 m³ de déblais venant du lit de la rivière qui devraient être transportés par camions jusqu’au site prévu à cette fin. Finalement, les superficies des milieux terrestres ennoyés totaliseraient environ 209 199 m².

LES RÉPERCUSSIONS PRÉVUES PAR LE PROMOTEUR ET LES MESURES D’ATTÉNUATION PROPOSÉES DANS L’ÉTUDE D’IMPACT

Selon l’étude d’impact, il n’y aurait pas de répercussion négative majeure ou moyenne associée au projet. Les répercussions qualifiées de faibles concerneraient, entre autres, la qualité de l’eau, les habitats aquatiques, la végétation et le climat sonore.

Dans le cas de la qualité de l’eau, il y aurait une légère augmentation temporaire des matières en suspension et de la turbidité de l’eau dans la rivière Bécancour mais seulement durant les travaux. Pour les habitats aquatiques, l’étude d’impact mentionne que certaines répercussions sur les habitats aquatiques seraient atténuées du fait que les travaux seraient exécutés entre le 15 juin et le 15 septembre afin de considérer les périodes d’activités biologiques sensibles pour les poissons et leur habitat.

Étant donné que jusqu’à la fin des travaux il y aurait perte de végétation, les chemins temporaires seraient restaurés après les travaux de construction et il y aurait aussi plantation d’arbres et d’arbustes typiques au secteur. Puisque les travaux augmenteraient temporairement le niveau du bruit ambiant le promoteur verra à ce qu’ils se réalisent de jour, du lundi au vendredi, entre 7 h et 19 h.

Finalement, il y aurait toutefois une répercussion positive permanente pour les poissons par l’augmentation des habitats aquatiques en été (environ 200 000 m²) et pour les plaisanciers par le rehaussement du niveau d’eau en période d’étiage, ce qui faciliterait la navigation.



LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 24 septembre 2010, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : lac-joseph-inverness@bape.gouv.qc.ca.